



LIVRET D'ACCUEIL

PERMISCITY



Visit Our Website

www.permiscity.com

Sommaire

-01

01	Introduction et l'accès à l'agence	01
02	Les enjeux du permis de conduire	03
03	Formations proposées	04
04	Parcours de formation	05
05	Programme de formation	06
06	Méthodes de financement	21
07	Règlement intérieur	22
-01		
08	Le Post Permis, L'Apprentissage Anticipé de la conduite, et la Conduite Supervisée	23
09	Le programme détaillé	26
10	Les procédés d'évaluation et de positionnement	30
11	La prise en compte du handicap	33
12	La proposition chiffrée	34
13	Parcours de formation et évaluation	37
14	L'équipe Permis City	42
15	La gestion des réclamations	43

Introduction

Ce livret d'accueil a pour but de présenter notre entreprise, notre mission et notre gamme de formation. Ce document regroupe tout ce qu'il y a à savoir sur les formations dispensées par Permis City, leur tarif, déroulement, mode d'évaluation... Nous en profiterons pour présenter les formations, les outils pédagogiques et l'agence.

Reprise récemment, Permis City Chelles est une auto-école de proximité engagée dans la réussite de nos élèves.

Nous mettons l'accent sur un accompagnement personnalisé, une pédagogie bienveillante et des méthodes modernes pour apprendre à conduire en toute confiance.

Notre objectif est simple : vous préparer efficacement à l'examen tout en faisant de vous des conducteurs responsables et sereins.



Accéder à l'agence

Permis City Chelles

Coordonnées

L'auto-école Permis City est située sur l'axe principal de Chelles, en Seine-et-Marne, à 3 minutes à pied de la gare de Chelles-Gournay.



18 avenue du maréchal foch
77500 Chelles



01 64 21 40 24



permiscitychelles@gmail.com



permiscity.com

Accès



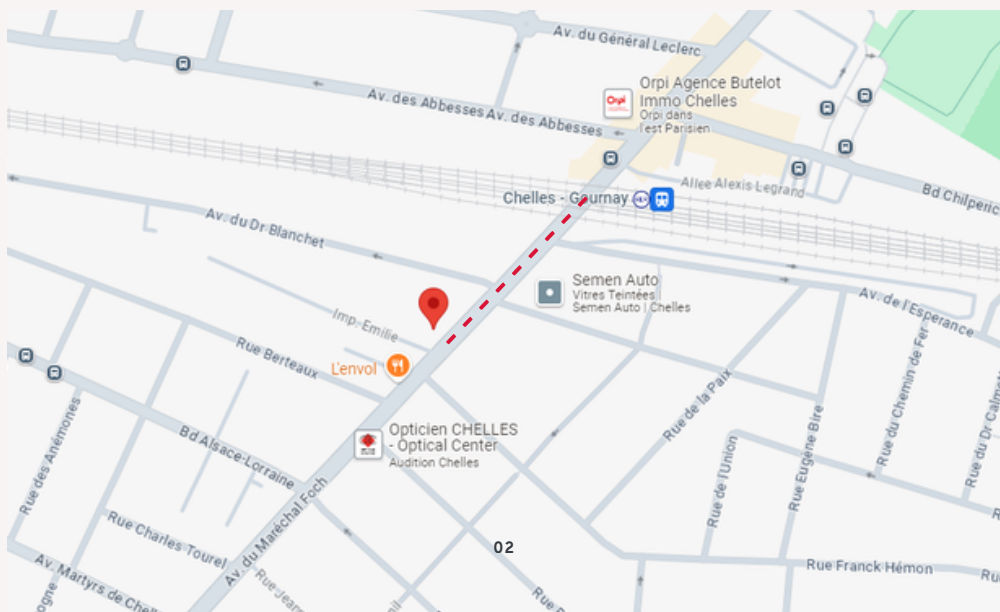
En voiture : Stationnement payant aux alentours



En transport en commun : RER E puis 3min de marche



En trottinette / vélo : Possibilité de les laisser à l'agence



Les enjeux du permis de conduire

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Conduire est souvent essentiel pour les études, le travail ou les loisirs. Les jeunes conducteurs étant particulièrement à risque, le nouveau programme de formation vise à renforcer l'éducation et à développer les compétences nécessaires pour rouler en sécurité.

2. Quel programme de formation ?

Le programme couvre toutes les compétences pour une conduite responsable : manipulation du véhicule, respect des règles, gestion des risques, et conduite citoyenne. Cours théoriques, pratiques et tests d'évaluation vous aideront à progresser avec le soutien de votre formateur.

3. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Obligatoire pendant la formation, ce livret contient les 32 objectifs à atteindre et permet de suivre votre progression vers une conduite autonome et sécurisée.

4. Comment sont évalués vos progrès ?

Votre formateur utilise quatre grilles de compétences pour évaluer votre progression. Vous pourrez aussi vous autoévaluer pour mesurer vos acquis et identifier vos axes d'amélioration.

5. Comment se déroulent les épreuves ?

Le permis comporte deux épreuves :

Théorique : QCM de 40 questions (minimum 35 bonnes réponses).

Pratique : L'inspecteur évalue vos compétences sur un parcours varié, manœuvres, respect des règles, et conduite éco-responsable. Un bilan formel est établi et les résultats sont communiqués ultérieurement.



Les formations proposées



PERMIS B VOITURE

Le permis B correspond au permis voiture classique, il se décline en deux branches : le permis B en boîte automatique et le permis B en boîte manuelle.

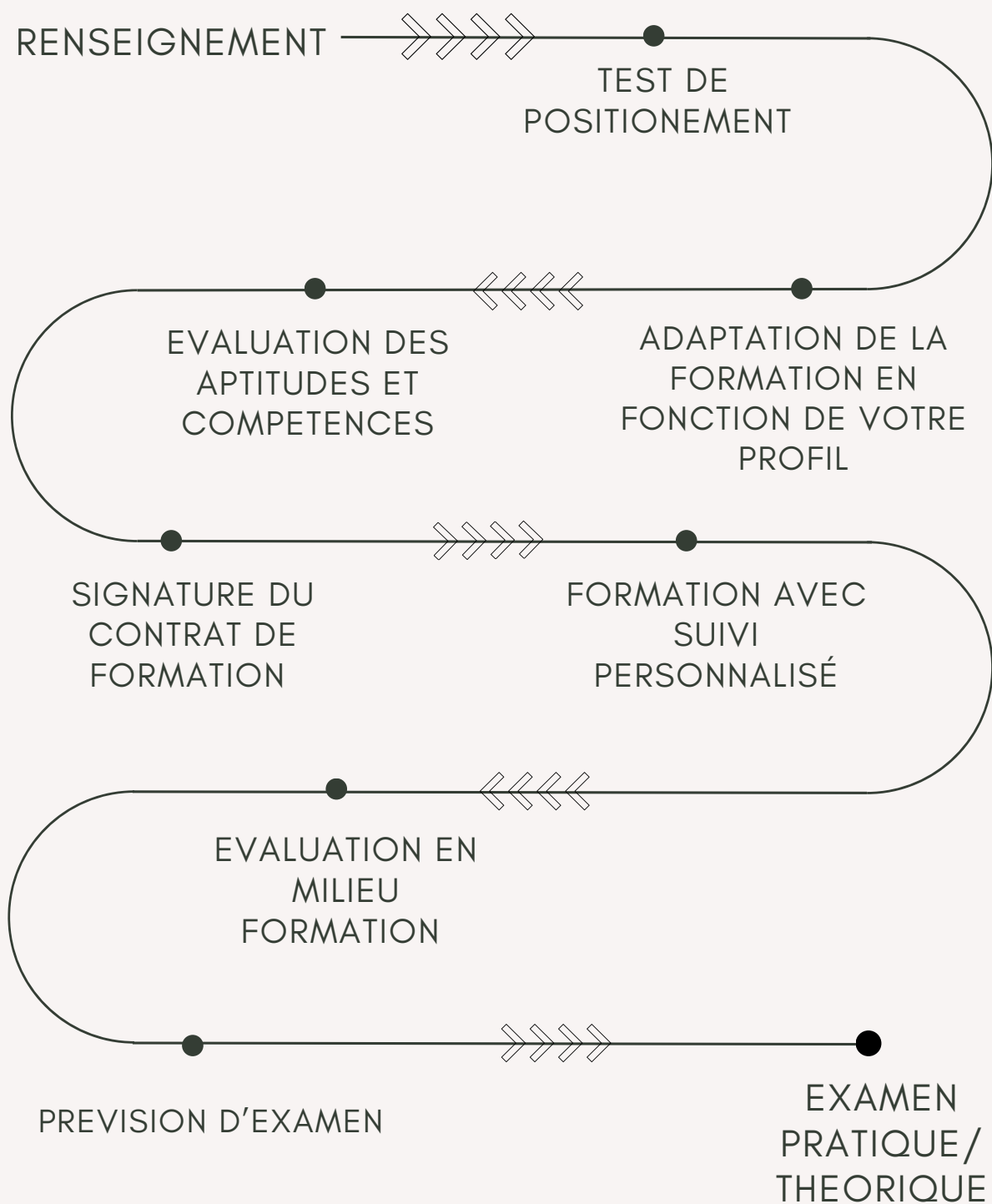
Le permis en boîte manuelle dépend de l'obtention de l'examen théorique général du code de la route, se prépare en 20h minimum de formation pratique et se conclut par le passage de l'examen pratique avec un inspecteur mandaté par le gouvernement. Une fois obtenu, ce permis permet de conduire tous les véhicules de la catégorie B.

Le permis en boîte automatique (BVA ou BEA) dépend également de l'obtention du code de la route.

Il se prépare en 13h de pratique minimum, un passage devant un inspecteur a lieu pour solder la formation et le permis une fois obtenu contiendra la mention B78 et ne permettra la conduite d'un véhicule B en boîte automatique seulement.

Une passerelle existe permettant de faire le changement du permis comprenant la mention B78 à un permis B classique. Il s'agit d'une formation de 7h qui ne nécessite pas de passage en examen, la nouveau titre est délivré par la préfecture grâce à l'attestation de formation fournie par l'école de conduite.

EXEMPLE PARCOURS DE FORMATION



PROGRAMMES DES FORMATIONS PROPOSEES PAR PERMIS CITY



Épreuve Théorique Générale (ETG)

code de la route B

OBJECTIFS

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tous les candidats à un des permis de conduire ci-dessus
- Être âgé d'au moins 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et au moins 17 ans dans pour la formule classique
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire BEA et du Groupe Lourd
- Maîtriser la langue Française
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Le candidat ayant obtenu un résultat favorable à l'ETG, conserve le bénéfice de son admissibilité pour chacune des catégories B1, B, A2, BE et à la condition qu'un délai maximum de cinq ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité

PROGRAMME/CONTENU

- Cours préparant à l'ETG :
 - L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
 - C : Le conducteur (être en état de conduire...)
 - R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
 - U : Les autres usagers de la route
 - D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
 - A : Les premiers secours
 - P : Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
 - M : La mécanique et les équipements
 - S : La sécurité du passager et du véhicule
 - E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)
- Les thèmes de formation liés à l'alcool et stupéfiants, la vitesse, le défaut de port de ceinture de sécurité, les distracteurs, la distances de sécurité... sont abordés dans les différents cours.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Possibilité de formation à distance : prepacode avec suivie .

MOYENS HUMAINS

- Enseignant titulaire du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas...,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées.
- Web Formation accessible sur PC, sur smartphone et sur tablette, Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé.
- Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

SANCTION VISEE

- Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories B1, B, BE,C,CE
- Attestation de fin de formation
- Organisme agréé N° E 26 077 00040

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : nous contacter

HORAIRES

- En agence selon disponibilité du formateur

DUREE DE LA FORMATION

- Nous contacter

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'agence Permis City

PREPARATION AU PERMIS B

Véhicule de tourisme

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 16 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personnes en charge des relations avec le stagiaire : nous contacter

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, de connaissances, savoir-faire et de compétences à développer. L'apprentissage de la conduite est une approche éducative exigeante.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

Pour réussir cette épreuve, il est nécessaire d'obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (soit un maximum de 5 erreurs) Une réponse est considérée correcte uniquement si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions, certaines seront en format vidéo. Pendant la diffusion de ces vidéos, assurez vous d'évaluer l'intervalle de sécurité et de vérifier tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, n'oubliez pas d'apportez votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code restera valable pendant 5 ans. Le candidat s'inscrit tous seul a une session d'examen théorique moto chez les organismes privé (la poste, point code ...)

L'EXAMEN PRATIQUE

- Afin de se présenter à l'examen pratique, il est nécessaire de réussir l'examen du code.
- Le jour de l'examen, n'oubliez pas d'apportez votre pièce d'identité
- La durée de cette épreuve est d'environ 32 minutes
- L'objectif de cette vérification est de déterminer si vous êtes en mesure de conduire seul sans compromettre votre sécurité et celle des autres
- Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

Le jour de l'examen, l'expert vous présente l'épreuve de manière individuelle, vous indiquant les tâches à accomplir :

- Effectuer un trajet en empruntant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes
- Examiner un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question concernant la sécurité routière et répondre à une question concernant les premiers secours
- Garantir l'application des règles du code de la route, en particulier les limitations de vitesse applicables aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite fin d'économiser du carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre Assurez vous d'être courtois envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

Après l'épreuve, le bilan de compétences est formellement retranscrit par l'expert dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, où le résultat est indiqué, vous est envoyé par courrier ou accessible en téléchargement. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des autorités en attendant votre permis de conduire. Ce document a une durée maximale de 4 mois. Si vous réussissez, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite homologué DSR
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : nous contacter

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur uniquement dans le cadre d'une formation professionnelle
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences, bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- L'épreuve pratique dure 32 minutes.
- Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Bureaux : 10h00 - 19h00
- Cours de conduite : 8h00 - 20h00

DUREE DE LA FORMATION

Minimum 20h dont 4 heures sur simulateur maximum.

PREPARATION AU PERMIS B78

Boîte automatique

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage et/ou boîte automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 16 ans au moins
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Après l'épreuve, le bilan de compétences est formellement retranscrit par l'expert dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, où le résultat est indiqué, vous est envoyé par courrier ou accessible en téléchargement.
- En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des autorités en attendant votre permis de conduire. Ce document a une durée maximale de 4 mois.
- Si vous réussissez, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite homologué DSR
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : nous contacter

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur uniquement dans le cadre d'une formation professionnelle .
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Bureaux : 10h00 - 19h00
- Cours de Conduite : 8h00 - 20h00

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4 heures sur simulateur maximum

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle)
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué DSR
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
 - Bilan de compétence
 - Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux
 - L'épreuve pratique dure 32 minutes
 - Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 13h

PERMIS B

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 15 ans au moins
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants
 - o Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
 - o Avoir conduit plus de 3 000 km
 - o Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
 - o Avoir 17 ans

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité. L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

- L'évaluation initiale obligatoire

Avant de commencer votre formation, une évaluation initiale est indispensable. Elle vous aidera à évaluer votre niveau et à calculer le nombre d'heures de conduite requises pour obtenir votre permis.

- La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

- L'enseignement de la conduite

Le programme de formation vise à fournir une vision globale, aussi complète que possible, des compétences nécessaires à un conducteur responsable afin de préserver sa sécurité et celle des autres.

- Début de la conduite accompagnée

La conduite accompagnée commence par un rendez-vous préalable d'au moins deux heures de conduite avec un accompagnateur, organisé après l'évaluation de la formation initiale. Lors de cette réunion, le conducteur assis à l'arrière du véhicule reçoit les conseils de l'enseignant. Une fois ce rendez-vous terminé, vous recevrez une attestation de fin de formation initiale. Ainsi, vous pourrez commencer votre conduite en compagnie. La conduite accompagnée ne peut être réduite à moins d'un an.

Pendant votre période d'accompagnement, vous aurez l'occasion de rencontrer votre formateur à plusieurs reprises lors de séances pédagogiques (d'une durée totale de 6 heures). Une période de conduite sur l'un de nos véhicules permettra d'évaluer votre conduite. Ensuite, une entrevue individuelle sera organisée afin de discuter des expériences vécues lors de la conduite accompagnée et des sujets liés à la sécurité routière.

Les résultats des rencontres pédagogiques sont consignés sur la fiche de suivi de formation par l'enseignant, qui s'assure que le livret d'apprentissage numérique de l'élève est correctement rempli.

Ces rendez-vous ont pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque :

- L'ensemble des compétences requises seront validé
- Vous aurez effectué au moins une année en conduite accompagnée et parcouru 3000km
- Vous aurez 17 ans au minimum

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement, Encadrement lors des épreuves du permis de conduire,
- Simulateur de conduite homologué
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter.

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4h sur simulateur maximum.

PERMIS B

Conduite Supervisée (CS)

OBJECTIFS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage et/ou boîte automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Être âgé de 18 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Avoir validé la formation initiale
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'une des méthodes utilisées pour améliorer la formation des nouveaux conducteurs est la conduite supervisée. De cette manière, ils pourront accumuler une expérience de conduite supplémentaire et renforcer leur confiance avant de passer l'examen pratique.

- Une évaluation initiale est nécessaire.

Avant de commencer votre formation, une évaluation initiale est indispensable. Elle vous aidera à évaluer votre niveau et à calculer le nombre d'heures de conduite requises pour obtenir votre permis.

- L'enseignement du code de la route

Vous pourrez suivre des cours et des examens blancs à votre propre rythme en salle ou à la maison, via notre plateforme en ligne, à votre rythme, pendant une période de 6 mois.

- L'enseignement de la conduite

Le programme de formation vise à fournir une vision globale, aussi complète que possible, des compétences nécessaires à un conducteur responsable afin de préserver sa sécurité et celle des autres.

- Début de la conduite supervisée

La conduite supervisée commence avec un rendez-vous préalable d'au moins deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé après l'évaluation de la formation initiale. Lors de cette réunion, le conducteur assis à l'arrière du véhicule reçoit les conseils de l'enseignant. Une fois ce rendez-vous terminé, vous recevrez une attestation de fin de formation initiale. Il sera alors possible de commencer votre conduite supervisée. Il n'existe aucune limite de temps pour la conduite supervisée.

Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Ensuite, une entrevue individuelle sera organisée afin de discuter des expériences vécues lors de la conduite accompagnée et des sujets liés à la sécurité routière. Sur la fiche de suivi de formation, l'enseignant consigne les résultats du(ou des) rendez-vous pédagogiques et s'assure que le livret d'apprentissage numérique de l'élève est correctement rempli.

Le but de ces rencontres est de mesurer l'avancement de l'élève et d'approfondir ses connaissances en matière de sécurité routière.

Votre formateur sera en mesure de vous accompagner aux épreuves du permis de conduire une fois que vous aurez obtenu toutes les compétences nécessaires et que vous vous sentirez prêt.

Le jour de l'examen, l'expert vous présente l'épreuve de manière individuelle, vous indiquant les tâches à accomplir :

Effectuer un trajet en empruntant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières ; Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ; Examiner un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question concernant la sécurité routière et répondre à une question concernant les premiers secours ; Garantir l'application des règles du code de la route, en particulier les limitations de vitesse applicables aux élèves conducteurs ; adapter votre conduite fin d'économiser du carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; Assurez-vous d'être courtois envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire
- Simulateur de conduite homologué
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences
- Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif, Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Site <https://www.permiscity.com>

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 20h dont 4h sur simulateur maximum.

MODES DE FINANCEMENT

Le permis de conduire, notamment le permis B est éligible à plusieurs aide de financements de différentes nature et de la part de différents organismes.

Voici une liste des aides disponibles et les principaux critères à respecter :

- Pour les jeunes chellois âgés de 18 à 25, la ville de Chelles propose de financer une partie du permis de conduire à hauteur de 800€ utilisable dans une des auto-écoles partenaire du dispositif, dont Permis City fait partie. Cette aide est délivrée en contrepartie d'une implication bénévole des jeunes dans la vie municipale ou dans une association à hauteur de 70h. (cette aide est cumulable avec le permis à 1 euro par jour)
- Pour les demandeurs d'emploi, France Travail (anciennement Pôle Emploi) prend également en charge tout ou une partie au permis de conduire en fonction du montant du devis. L'organisme peut financer jusqu'à 1200€.
- La région a lancé un dispositif courant 2023 pour permettre aux jeunes franciliens de bénéficier du financement de leur permis de conduire à hauteur de 1300€ en respectant certaines conditions comme avoir un contrat avec la mission locale, et Permis City est partenaire de ce dispositif.

REGLEMENT INTERIEUR

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due.

Toute leçon prise doit être réglée d'avance. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 7 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de ré-attribuer la place à un autre candidat.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...).

Les élèves sont présentés à l'examen pratique du permis de conduire à partir du moment où les 4 compétences du REMC sont atteints.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés dans les locaux pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage, et d'une pièce d'identité.

Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif, selon les horaires.

L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels.

Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité.

Le jour de l'examen théorique l'élève doit être muni de sa pièce d'identité et de tout autre permis éventuel.

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

Tout comportement inadapté, agressif, ou menaçant envers le personnel sera sanctionné systématiquement, il pourra entraîner une rupture du contrat sans compensation financière.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires.

Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

LA FORMATION POST PERMIS

Le rendez-vous post-permis est une formation complémentaire volontaire d'une journée, proposée après l'obtention du permis de conduire.

Il permet d'améliorer les comportements de conduite, de mieux identifier les risques routiers et, sous certaines conditions, de réduire la durée de la période probatoire.

Cette formation vise à sensibiliser les conducteurs novices à la sécurité routière et fait l'objet d'une communication active auprès des élèves (affichage en auto-école, information orale, documents remis, site internet, réseaux sociaux).

PERMISCITY

**LA FORMATION
POST
PERMIS**

Entre 6 mois et 1 an de permis ?

Avec la formation post permis enlevez votre
A et obtenez vos 12 points** plus tôt en 7H
de formation.

150 €

**Obtention des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans en formation traditionnelle
ou conduite supervisée et 1 an et demi au lieu de 2 ans en AAC.

*document provenant de l'affichage dans les locaux

L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) permet de commencer à conduire dès 15 ans avec un accompagnateur, afin d'acquérir de l'expérience avant l'examen du permis B. Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

Déroulement de la formation :

1. Formation initiale en auto-école : cours théoriques (Code de la route) et pratiques (prise en main du véhicule en circulation encadrée).
2. Conduite accompagnée : le candidat conduit avec un parent ou un accompagnateur désigné, sur plusieurs mois et un nombre minimum de kilomètres.

LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

A partir de 15 ans

Inscrivez votre enfant à l'apprentissage anticipé de la conduite.

LES AVANTAGES :

- Plus d'expérience avant le passage de l'examen
- Un taux de réussite plus important
- Une période probatoire réduite
- Tarif préférentiel sur l'assurance "jeune conducteur"
- S'inscrire au permis de conduire dès 15 ans



LES AVANTAGES

- ✓ Accumule plus d'expérience avant l'examen.
- ✓ Améliore les comportements de conduite et la vigilance.
- ✓ Favorise la prise de conscience des risques.
- ✓ Réduit la durée de la période probatoire.
- ✓ Diminution tarifaires des compagnies d'assurance

**document provenant de l'affichage dans les locaux*

LA CONDUITE SUPERVISEE

Pourquoi choisir la conduite supervisée ?

La conduite supervisée (CS) s'adresse aux candidats majeurs ou à ceux ayant échoué, pour pratiquer avec un accompagnateur et renforcer leurs compétences avant de repasser l'examen.

Déroulement de la formation :

1. Formation initiale en auto-école : cours théoriques et premières heures de conduite.
2. Phase de conduite supervisée : le candidat conduit avec un accompagnateur désigné pour pratiquer et consolider ses compétences avant de repasser l'examen.

LA FORMATION CONDUITE SUPERVISEE

A partir de 18 ans

Offrez vous des un passage à l'examen plus serein

LES AVANTAGES :

- Plus d'expérience avant le passage de l'examen
- Gagnez en confiance en vous et en assurance



LES CONDITIONS

- ✓ Avoir 18 ans ou plus
- ✓ Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- ✓ Avoir réussi l'examen théorique du code de la route
- ✓ Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- ✓ Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

**document provenant de l'affichage dans les locaux*

LE PROGRAMME DETAILLE

LE CODE OU ÉPREUVE THÉORIQUE

Dès votre inscription, nous nous consacrerons à l'apprentissage du code de la route, afin de pouvoir vous présenter à l'examen et de le passer avec succès, c'est-à-dire avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40

LE CODE - PARTIE THEORIQUE

- APPLICATION

L'épreuve théorique générale, appelée le Code de la route, est une étape obligatoire dans le parcours de formation à la conduite. Elle a pour objectif de vérifier que le candidat maîtrise les règles essentielles de circulation et adopte un comportement responsable et sécurisé sur la route. La formation théorique sur la pack web de code garde la nouvelle philosophie d'apprentissage mise en place avec l'arrivée du REMC (Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne) avec la mise en avant des risques. Il reprend les 4 compétences globales et les 32 compétences associées. Le forfait code permet l'apprentissage de la réglementation routière et des comportements (signalisation, priorités, croisement, dépassement, conduite sur autoroute ...) et de vous entraîner des séries type examen de 40 questions avec correction et des séries thématiques de 20 questions (stationnement, visibilité, règles de circulation ...)

- COURS COLLECTIFS EN SALLE D'AUTO ÉCOLE

Les cours collectifs en salle d'auto école, se déroulent de deux manières différentes selon la formule choisie.

Dans un premier temps il y a la formule comprenant les cours en salle au sein de l'auto école. Une série de code de 40 (étude de la signalisation routière, des règles de priorité, des limitations de vitesse, ainsi que des notions de sécurité routière et de comportement du conducteur.) questions défilera sur un écran, vous posséderez une feuille de code avec des réponses à choix multiples et à la fin de cette série une correction avec explication sera effectuée.

Dans un second temps il y a la formule stage code qui se déroule au sein de l'auto école ou bien dans une association à proximité. Celle-ci dure 3 jours. Cela en présence d'un enseignant de la conduite, qui vous enseignera notamment les grands thèmes de la sécurité routière (alcool, vitesse, défaut de port de la ceinture ...). Durant le stage un mode d'examen blanc est proposé avec correction, explications et réponses au questionnaire de la part de l'enseignant de la conduite. Un suivi personnalisé est réalisé également. Tout cela a pour finalité une bonne réussite à l'examen du code.

- LA PRATIQUE

Pour apprendre à maîtriser un véhicule, il faudra suivre un nombre d'heures minimum obligatoire pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 étapes du programme de formation à la conduite. 20 heures minimum pour la conduite voiture manuel et 13h pour la conduite en voiture automatique. Toutes les leçons se déroulent à bord du véhicule de l'auto école. Le programme suivi est celui détaillé dans le programme détaillé de formation REMC. Une pédagogie adéquate est appliquée par les moniteurs.

PARCOURS DE FORMATION - PERMIS B- AAC - CS

- UN EXEMPLE PARCOURS DE FORMATION PERMIS B, ACC, CS

La phase de formation initiale en auto-école est composée d'une partie théorique (cours de code) et après l'obtention du code, d'une partie (cours de conduite)

LE CODE OU EPREUVE THEORIQUE GENERAL

- COURS COLLECTIFS EN SALLE D'AUTO-ECOLE

Nos cours collectifs en salle d'auto-école, en présence d'un enseignant de la conduite vous enseigneront notamment les grands thèmes de la sécurité routière (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...), les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes

Chaque début d'heure, un mode examen blanc est proposé aux élèves avec correction. Me suivi personnalisé de tous les élèves au code en salle permet que chaque élève atteigne un bon niveau de compétences sur les connaissances théoriques de circulation et aussi des thèmes du nouvel ETG pour une bonne réussite à l'examen du code.

Il faut insister sur le fait que l'on ne peut se mettre au volant d'une voiture qu'après avoir le savoir théoriques du code travaillé de manière rigoureuse. En effet, la circulation demande une capacité intellectuelle à interagir en temps réel avec son environnement qui est en constant mouvement.

Avoir un mauvais niveau théorique ne permet pas d'accéder à la capacité d'analyse indispensable pour comprendre, s'adapter et agir, et anticiper.

LA PRATIQUE

- Pour apprendre à maîtriser un véhicule, vous allez suivre un nombre minimum obligatoire de 20 heures de conduite en boîte manuelle et 13 heures en boîte automatique pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 étapes de votre programme de formation automobile.

Cet apprentissage de la conduite sera progressif, prenant en compte la variété des situations de conduite (conduite sur voie rapide, autoroute, de nuit ou dans un environnement dégradé, par temps de pluie ...).

Quand ce niveau est atteint, vous serez présenté à l'examen du permis de conduire.

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule école. Le programme suivi ensuite est ensuite celui détaillé dans le programme de formation REMC.

Une pédagogie adéquate est appliqué par nos moniteurs, afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires (savoir-faire et savoir-être) le plus facilement possible, dont voici un exemple de parcours de formation pratique :

EXEMPLE D'UN PARCOURS DE FORMATION

- HEURE D'EVALUATION : ENVIRON 1H

Installation dans le simulateur

Remplissage par l'élève d'une fiche informatique portant sur des renseignements d'ordre général (Nom, Prénom ...)

L'élève va faire une série d'exercices :

Démarrage / Arrêt, Manipulation du volant, Compréhension, Mémoire, Trajectoire, Réaction, Direction du regard, Emotivité

Cet ensemble d'exercice aboutira à un résultat avec proposition de volume d'heures de formation prévisionnel qui seront nécessaires à la formation du permis B

EXEMPLE D'UN PARCOURS DE FORMATION

1ère HEURE :

- installation dans le véhicule école
- démarrage, arrêt en douceur (dosage frein)
- passage des vitesses :

démarrage.....1ère
 environ 20km/h.....2ème
 environ 40km/h.....3ème
 environ 60km/h.....4ème
 environ 80km/h.....5ème

- régime moteur
- rétrogradage selon la vitesse :

80km/h.....5ème
 allure < 70km/h.....4ème
 allure < 50km/h.....3ème
 allure < 30km/h.....2ème
 allure < 10km/h.....1ère
 sous régime

réglementation :

limitation > 70 km/h.....5ème
 limitation = 70 km/h.....4ème
 limitation = 50 km/h.....3ème
 limitation = 30 km/h.....2ème

EXEMPLE D'UN PARCOURS DE FORMATION

HEURE D'EVALUATION : ENVIRON 1H

2ème HEURE :

- revoir démarrage, arrêt + volant tournant + notions regard
- revoir passage des vitesses
- revoir freinage (avec dosage du frein dégressif et proportionnel à la vitesse)

3ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents + notions regard (en guidage)
- démarrage + arrêt précis (aux stop et aux feux) + volant
- passage des vitesses + freinage + rétrograder - trajectoire (rond-point et tournant) et route
- adaptation des vitesses selon les allures

4ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents + notions regard + maîtrise mécanique (en guidage)
- boîte de vitesse dans son ensemble (route + voie rapide + voie d'accélération et décélération)
- allure lente en 2ème et 1ère glissée
- démarrage en côte avec et sans frein à main + stabilisation

5ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- démarrage, arrêt, boîte de vitesse, trajectoire, notion de contrôle et regard
- ½ tour et marche arrière en ligne droite et courbe - guidage mécanique intégral jusqu'à l'autonomie pour 1ère glissé

6ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- guidage et laisser faire intensif pour objectif l'autonomie
- chaque objectifs traité doit devenir transversal et donc retravaillé à chaque heure

7ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- orientation du regard et maîtrise trajectoire
- contrôles rétroviseurs intérieur et extérieurs + angle mort avant déplacement latéral
- guidage intensif et laisser faire mécanique pour optimiser l'autonomie
- anticiper les manoeuvre (rangement bataille avant et arrière)

8ème HEURE :

- revoir les apprentissage précédents
- contrôle intensif en guidage sur approche intersection (freins et rétroviseurs)
- contrôle intensif en guidage sur changement de direction (clignotants et rétroviseurs), à travailler sur grand axe de circulation
- guidage intensif mécanique (l'élève doit devenir autonome)
- manoeuvres (créneau, rangement en bataille, 1(clignotants et rétroviseurs), à travailler sur grand axe de circulation ½ tour, marche arrière)

EXEMPLE D'UN PARCOURS DE FORMATION

9 à 12ème HEURE :

- revoir les apprentissage précédents
- procédure intersection
- toujours analyser le type d'intersection
- s'adapter en fonction de la situation :

les feux : toujours ralentir

les stops : toujours marquer l'arrêt

les autres : toujours arriver en 2ème : * si rond-point ou priorité à droite = contrôle que d'un côté et je peux rester en 2ème
sinon , si cédez le passage, croisement ou intersection = contrôle des 2 côtés, et je repasse en 1ère débrayée ou glissée

13 à 14 ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- gestion et daptation du placement et de l'allure en virage et courbe

15 à 16ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- gestion de l'insertion de l'insertion, de l'allure et de la sortie sur autoroute

17 à 18ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents
- mise en situation de dépassement sur route, voie rapide et autoroute

19 à 20ème HEURE :

- revoir les apprentissages précédents en fonction des besoins de l'élève

Cet exemple de parcours de formation peut varier d'un élève à un autre, avec certains objectifs peuvent être abordés plus ou moins tôt, selon les capacités de l'élève ou des circonstances rencontrés, et qu'il n'ai pas d'interruption longue entre les heures de conduite.

LE PROCÉDÉ D'ÉVALUATION DE DÉPART

Dans le cadre d'une formation initiale, la loi rend obligatoire la proposition d'un nombre d'heures de conduite avant la signature du contrat.

OBJECTIFS	PERMET D'ESTIMER LE NOMBRE D'HEURES DONT L'ELEVE AURA BESOIN APPROXIMATIVEMENT POUR OBTENIR SON PERMIS
APPAREILS	 SIMULATEUR OU EN LIGNE 
COMPETENCES EVALUEES	• CONNAISSANCE DES REGLES DU CODE DE LA ROUTE • CONNAISSANCES DES COMMANDES D'UN VEHICULE • VITESSE D'APPRENTISSAGE

Récapitulatif

1. Renseignements d'ordre général

Nom 	Profession Chômage	Difficulté liée à la motricité Non
Prénom 	Niveau scolaire BEP/CAP	Correction visuelle Non
Date de naissance 28/05/1986	Niveau en français Bon	Autre incompatibilité --

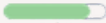
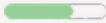
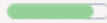
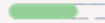
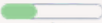
2. Motivation

L'élève a décidé d'apprendre à conduire ☐ Par obligation ☒ Pour l'autonomie ☐ Par envie, cela lui plaît	Selon l'élève, le plus difficile à gérer sera ☒ L'examen ☒ L'utilisation du véhicule ☐ Les autres usagers	Réussir son permis du 1er coup ? ☐ Ca ne lui arrivera pas ☐ C'est normal (facile) ☒ Il espère y arriver
--	---	--

3. Expérience de la conduite

Permis --	Conduit depuis ☐ Moins de 5H ☒ Plus de 5H	Avec qui ? ☐ Parent ☐ Ami ☒ Enseignant	Où ? ☒ Route ☒ Ville ☐ Parking ☐ Campagne	Autre véhicule ? ☐ Vélo ☐ Cyclo ☐ Moto ☐ Tracteur agricole ☒ Aucun véhicule
Date --				

4. Connaissance du véhicule & mémoire

La direction  5 / 6	L'embrayage  4 / 6	La boîte de vitesse  5 / 6	Le freinage  4 / 6	Compréhension & mémoire  1 / 3
---	--	--	---	--

LE PROCÉDÉ D'ÉVALUATION DE DÉPART

Renseignements d'ordre général

Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Questionnaire

1. Quelle formation est concernée par l'inscription :

2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la formation :

Exemple : apprendre à maîtriser le véhicule, obtenir le permis de conduire...

3. Quelles sont vos motivations :

Exemple : projet professionnel, apprentissage théorique, apprentissage pratique...

4. Quel est votre disponibilité ?

Exemple : journées / créneaux disponibles...

LE PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	
NOM Prénom	
Tél. / Adresse mail	
Financier	

PROJET	
Attentes	
Motivations	

DISPONIBILITÉS	
Temps consacré à la formation	
Période, journées, horaires	
Expériences	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Temps consacré à la formation	

LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Si vous êtes en situation d'handicap, nous étudierons avec nos partenaires comment adapter votre parcours de formation. Un référent a été désigné afin de vous accueillir et vous accompagner au mieux dans votre projet. Ce dernier vous apportera une attention particulière afin d'évaluer au plus près les moyens d'adaptation liés à votre handicap.

Le référent Handicap de l'établissement est :

Madame SCELLIER Sofia

Tél : 0164214024

Email : permiscitychelles@gmail.com

Adaptation possible :

Théorie :

L'accès à notre salle de code est adapté aux personnes en fauteuil roulant.

Pratique :

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique

Orientation spécialisée vers un établissement

Adéfaut de pouvoir s'adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département de seine et marne pouvant accueillir une personne en situation d'handicap.

Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] - _____

<https://www.ceremh.org/>

LA PROPOSITION CHIFFRÉE

L'évaluation de départ est une étape obligatoire pour toute inscription au sein de l'auto-école, conformément à la réglementation en vigueur.

Son objectif est d'évaluer le niveau de l'élève afin de procéder à une estimation du nombre d'heures de conduite nécessaire. Cette évaluation permet de mesurer les connaissances théoriques, aptitudes à la conduite ainsi que les capacités d'apprentissage. A la suite de cette évaluation, un volume approximatif d'heure sera proposé.

Un exemple d'une évaluation de départ est proposé ci-dessous

BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART

réalisée le _____ sur simulateur

K. B.
Né(e) le 11/01/2
B - Tradi



	NIVEAU				POINTS	
	Très bon	Satisfaisant	Fragile	Insuffisant	Acquis	Pendu
Expérience de la conduite	😊	😊	😊	😊	0/9	
Attitudes à l'égard de l'apprentissage	😊	😊	😊	😊	6/7	
Connaissances de la signalisation routière	😊	😊	😊	😊	2/2	0/2
Exercice ETG (code de la route)	😊	😊	😊	😊		
Connaissances sur le véhicule	😊	😊	😊	😊	1/2	
Départ et arrêt de la voiture	😊	😊	😊	😊	0/3	3/3
Trajectoire / Gabarit (exercice 1)	😊	😊	😊	😊	0/2	2/2
Trajectoire / Gabarit (exercice 2)	😊	😊	😊	😊	0/5	2/2
Observation / Orientation	😊	😊	😊	😊	0/1	2/2
Perception / Champ de vision	😊	😊	😊	😊	0/1	1/1
Perception des dangers	😊	😊	😊	😊	0/3	2/2
Mémoire	😊	😊	😊	😊	0/1	0/1
TOTAL					9/36	12/15

VOLUME D'HEURES PROPOSÉ

Préparation à l'ETG : 16 heures

Formation pratique : entre 28 et 32 heures

Nom du formateur ou du responsable pédagogique : Numéro d'autorisation d'enseigner : Fait le _____ en deux exemplaires dont un pour l'apprenant

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur ou du responsable pédagogique

Signature de l'apprenant

Signature des parents (pour les mineurs)

Le nombre d'heures d'évaluation initiale n'est qu'une estimation. Au fur et à mesure que votre formation progresse, le nombre d'heures peut être ajusté en fonction de vos progrès et de vos besoins spécifiques.

M&S FORMATIONS

18 avenue DU MARECHALFOCH77500CHELLES - Email : sclrsfia.pro@gmail.com APE :

LA PROPOSITION CHIFFRÉE

Suivant cette évaluation de départ et l'estimation approximative d'heures de conduite proposés, un devis sera établi sur la base de cette estimation, afin de vous fournir une proposition adaptée, transparente et personnalisée.

Cette démarche garantit un accompagnement cohérent avec votre niveau.
Un exemple vous ai présenté ci-dessous.

Facture

PERMISCITY

Permis City

18 Avenue du Maréchal Foch
77500 Chelles
permiscitychelles@gmail.com
0147310222

Référence :
Date d'émission :
Client :K.B.

Elève : K. B.

PACK 30H B 2025

Désignations	Quantité	Prix HT	Unit.	Montant HT	TVA %	TVA €	Montant TTC
régul	1,00	-1,67 €		-1,67 €	20 %	-0,33 €	-2,00 €
Accompagnement examen B 2025	1,00	50,00 €		50,00 €	20 %	10,00 €	60,00 €
Simulateur B 2025	4,00	34,16 €		136,64 €	20 %	27,36 €	164,00 €
Leçon B 30h 2025	26,00	45,83 €		1 191,58 €	20 %	238,42 €	1 430,00 €
Fournitures pédagogiques 2025	1,00	31,67 €		31,67 €	20 %	6,33 €	38,00 €
Frais administratifs B 2025	1,00	50,00 €		50,00 €	20 %	10,00 €	60,00 €
Evaluation de départ 2025	1,00	41,67 €		41,67 €	20 %	8,33 €	50,00 €
Total						1 499,89 €	300,11 €
							1 800,00 €

Statut : **A payer**

Facture payable dans un délai de 30 jours

Règlement par virement sur le compte suivant :

Banque : CIC - IBAN : FR76 3006 6103 7400 0210 8020 339 - BIC : CMCIFRPP

LA PROPOSITION CHIFFRÉE

PERMISCITY

1H EVALUATION DE DEPART 50 €
(sur simulateur, non inclus dans les packs)

CONDUITE

Nos forfaits conduite ne comprennent pas d'heures de formation au code de la route, voir les forfaits de formation théorique au dos

950€ PACK 13 BOÎTE AUTO Frais administratifs*** 13 leçons* Dont 2 sur simulateur 1 accompagnement à l'examen	1299€ PACK 20 BOÎTE AUTO Frais administratifs*** 20 leçons* Dont 2 sur simulateur 1 accompagnement à l'examen	570€ PACK 10 BOÎTE AUTO 10 leçons* Frais administratifs et présentation à l'examen non inclus
1250€ PACK 20 BOÎTE MANUELLE Frais administratifs*** 20 leçons* Dont 4 sur simulateur 1 accompagnement à l'examen	1750€ PACK 30 BOÎTE MANUELLE Frais administratifs*** 30 leçons* Dont 4 sur simulateur 1 accompagnement à l'examen	499€ PACK ANNULATION Frais administratifs*** 4 leçons* 1 accompagnement à l'examen

*1 leçon correspond à 5 min de détermination d'objectif, 45 min de conduite effective en voiture et 5 min de bilan
Tous nos prix sont communiqués en TTC (TVA 20%)
Formule valable 12 mois à l'inscription
Prix valables jusqu'au 31/12/2026

Mail : permiscitychelles@gmail.com
N° d'agrément : E2607700040
18 avenue du maréchal foch
77500 Chelles
01.64.21.40.24

PERMIS CITY Restitution du dossier sur demande, sans frais

CODE
Liste des documents à fournir pour l'inscription ANTS disponible au secrétariat

69€ CONFORT CODE EN LIGNE** INSCRIPTION ANTS LIVRE CODE	149€ SERENITE CODE EN LIGNE** ET SALLE INSCRIPTION ANTS LIVRE CODE	199€ EXPRESS STAGE CODE 3 JOURS INSCRIPTION ANTS Modalités d'inscription se rapprocher du secrétariat
---	--	---

OPTIONS

• Leçon de conduite* B unitaire	60€
• Leçon de conduite* BVA unitaire	62€
• Accompagnement à l'examen B	60€
• Accompagnement à l'examen BVA	62€
• Option sans simulateur B	180€
• Prolongation de contrat de 6 mois	150€
• Formule accélérée	400€
• Conduite accompagnée	300€
• Conduite supervisée	100€
• **Code en ligne 3 mois	29€
Application avec tests disponibles en illimité pendant 3 mois	
• ***Frais administratifs	200€
E-livret d'apprentissage, gestion administrative, création et gestion de l'espace élève	

*1 leçon correspond à 5 min de détermination d'objectif, 45 min de conduite effective en voiture et 5 min de bilan
Tous nos prix sont communiqués en TTC (TVA 20%)
Formule valable 12 mois à l'inscription
Prix valables jusqu'au 31/12/2026

Mail : permiscitychelles@gmail.com
N° d'agrément : E2607700040
18 avenue du maréchal foch
77500 Chelles
01.64.21.40.24

PERMIS CITY Restitution du dossier sur demande, sans frais

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

PARCOURS THÉORIQUE

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

PARCOURS PRATIQUE

La phase de pratique débutera pendant la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

EVALUATION

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				
	E	0	1	2	3
Connaître et maîtriser son véhicule					
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					
Effectuer des vérifications du véhicule					
Connaître et utiliser les commandes					
Appréhender la route					
Prendre l'information					
Adapter son allure aux circonstances					
Appliquer la réglementation					
Partager la route avec les autres usagers.					
Communiquer avec les autres usagers					
Partager la chaussée					
Maintenir des espaces de sécurité					
Sous-totaux		0	8	12	

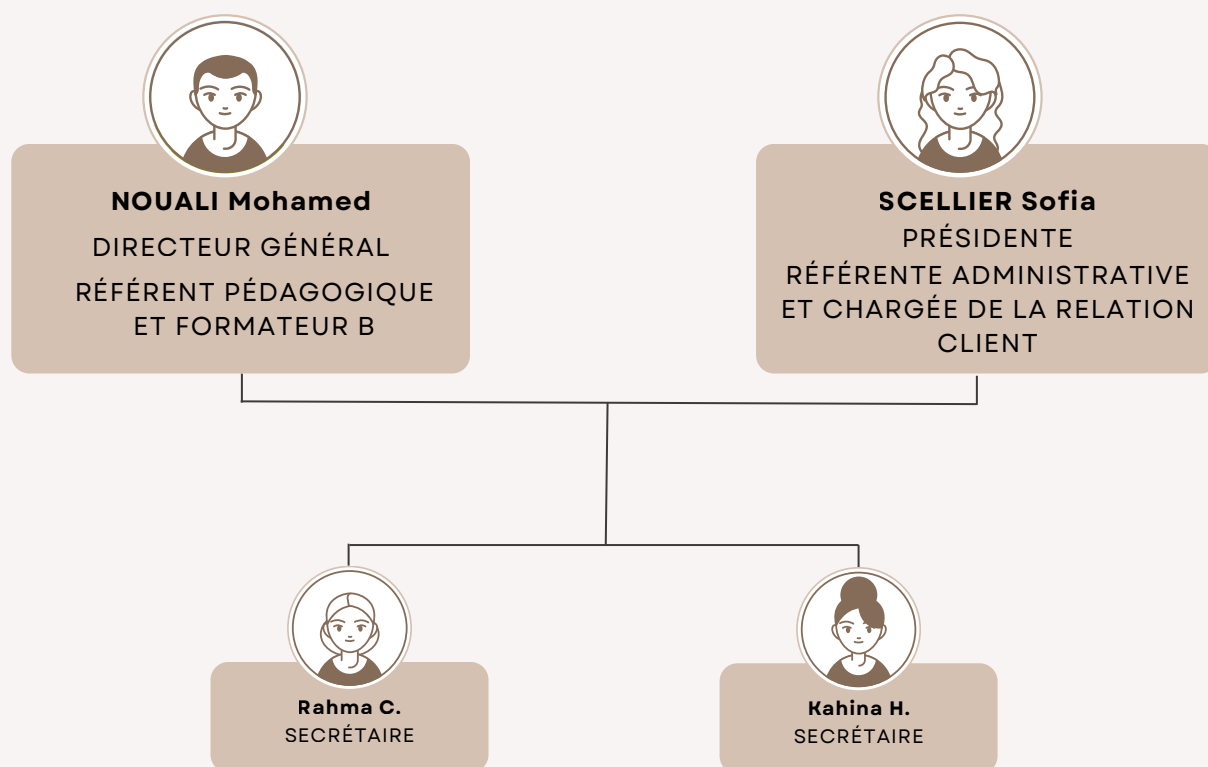
Autonomie conscience du risque	Note		
	0	0.5	1
Analyse des situations			
Adaptation aux situations			
Conduite autonome			
Sous-totaux	1.5	0	

	+1
Courtoisie au volant	
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	
Total général	23.5

Bilan	Défavorable
-------	-------------

L'ÉQUIPE PERMIS CITY

L'ÉQUIPE PERMIS CITY



LA GESTION DES RECLAMATIONS

DATE D'OUVERTURE	PROBLEME CONSTATE	REPONSE APPORTEE	PAR QUI	DATE DE REALISATION

*Ce document a pour but de répondre à la plupart de vos questions,
en cas de zone d'ombre persistante, n'hésitez pas à vous
rapprocher du personnel à l'agence.*

BONNE ROUTE !